



## Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal Séance du 25 janvier 2021

Par suite d'une convocation en date du 18 janvier 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Recy se sont réunis Salle Léon Changenot le lundi 25 janvier 2021 à 18 h 30, sous la présidence de Carole SAGUET SIMON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Régine THIÉBAULT est désignée pour remplir cette fonction.

L'ordre est le suivant :

- **Acquisition foncière – Réserve foncière ;**
- **Acquisition foncière – Extension ZA ;**
- **Demande de subvention – Effacement des réseaux ;**
- **Demande de subvention – Boulodrome ;**
- **Questions diverses.**

### Acquisition foncière – Réserve foncière

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'elle a été approchée par une indivision qui souhaite vendre des terres, situées sur le territoire de la commune, dans le cadre d'une succession.

Madame le Maire précise que l'acquisition de ces terres, dans le cadre de réserves foncières, valoriserait la commune tant en termes de développement économique que pour l'évolution de l'urbanisation de certaines de ces parcelles.

Une rencontre avec la famille a d'ores et déjà permis de définir les conditions d'acquisition de la surface totale de 9 ha 48 a 81 ca.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la réquisition d'instrumenter une vente immobilière établie par le Notaire dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'acquisition des parcelles de terre qui seront financées par emprunt.

### Acquisition foncière – Extension ZA

Madame le Maire rappelle la genèse de l'extension de la Zone Artisanale lieudit « La Culée Paulus », classée d'intérêt communautaire par le Conseil Municipal lors de la séance du 14 décembre 2010 et par le Conseil Communautaire le 31 janvier 2011.

Lors de sa séance du 6 juillet 2010, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à un échange de terre, afin de positionner la parcelle de la commune contre la route et le giratoire.

Par délibération n° 2011.12.19-01, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à une cession gratuite des parcelles cadastrées Y 811 et Y 646 à la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne afin d'étendre la ZA historique, située voie Chanteraine.

L'extension de la zone artisanale est actée lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal n° 2014.05.20-02 du 20 mai 2014.

Madame le Maire rappelle que l'extension de la zone est initialement programmée en deux tranches, pour une surface totale de 55 682 m<sup>2</sup>, découpée en 2 phases de 30 270 m<sup>2</sup> pour la tranche 1 et 25 412 m<sup>2</sup> pour la tranche 2.

Le Permis d'Aménager n° 051.453.13R0001, déposé par la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne, est accordé le 12 décembre 2013, avec un début des travaux pour la première tranche, étant convenu que les travaux pour la seconde tranche seraient réalisés en fonction de la commercialisation de la tranche 1. La première tranche des travaux est achevée en février 2015.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, qu'à ce jour, l'ensemble des parcelles dites « vitrines » de la zone ont été vendues et qu'il est opportun, sur sollicitation de Châlons Agglo, de poursuivre l'extension de la zone par la création de la seconde tranche, dans les mêmes conditions que la première, en faisant l'acquisition de la parcelle cadastrée Y 814.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition par le biais d'un échange foncier.

### **Demande de subvention – Effacement des réseaux**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'effacement des réseaux rue de la Marne, ruelle aux Cannes, rue des Cotons, rue Montante, ruelle Bridier et rue Chanteraine, qui devraient s'achever dans le courant du premier trimestre 2021.

Elle propose de solliciter des subventions auprès des différents partenaires publics.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la demande de subvention.

### **Demande de subvention – Boulodrome**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un boulodrome, situé à l'arrière de la Salle des Sports Pierre ARNOULD, d'ici l'été 2021 ;

Elle propose de solliciter des subventions auprès des différents partenaires publics.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la demande de subvention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Boulodrome**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'implantation du boulodrome le long du parking de la Salle des Sports Pierre ARNOULD.

#### **Tilleuls de la Mairie**

Il a été constaté que quelques tilleuls de la Place de la Mairie se sont fragilisés avec le temps et quatre d'entre eux présentent une vraie dangerosité.

Il est proposé d'abattre les quatre tilleuls les plus dangereux

Une réflexion doit être menée sur un réaménagement afin de pallier aux espaces créés par l'enlèvement des arbres concernés, plantés depuis plus de cent ans.

#### **14 juillet**

Malgré la crise sanitaire actuelle liée au Coronavirus, il est proposé de réserver le feu d'artifice et le barnum, en prévision d'une amélioration de la situation qui permettrait l'organisation de manifestations.

Ces réservations ne seront actées qu'à condition de prévoir une close d'annulation pour le cas où la tenue des festivités ne pourraient avoir lieu.

#### **Groupes de travail réhabilitation friche rue de Châlons**

Dans le cadre de la réhabilitation de la friche rue de Châlons, il est proposé de définir des groupes de travail.

Par conséquent, les conseillers se répartissent dans les groupes suivants : Démolition et aménagement – Enfance, cantine et CLSH – Logements – Petite enfance – Seniors.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

À Recy, le 25 janvier 2021.

Le Maire,

Carole SAGUET SIMON